

Statistique—Loi

Le gouvernement admet qu'il faut absolument éviter d'écraser les entreprises, surtout les petites, sous la paperasserie administrative, mais ce n'est pas une solution que de supprimer purement et simplement les enquêtes ou d'adopter de but en blanc un système de participation volontaire. La collaboration des petites entreprises est indispensable pour pouvoir établir les séries statistiques sur la production, l'emploi, les prix et le commerce notamment. Par ailleurs, ces données entrent dans le calcul des indicateurs économiques globaux en ce sens que ces séries représentent un élément des comptes nationaux des recettes et des dépenses.

En créant le nouveau ministère d'Etat chargé des petites entreprises, le gouvernement a montré clairement qu'il se préoccupait des formalités administratives qui pèsent lourd sur leurs épaules. Pour sa part, Statistique Canada s'emploie activement à trouver des moyens d'alléger ce fardeau. A titre d'exemple concret, mentionnons le recours aux dossiers administratifs comme les déclarations d'impôt sur le revenu, pour remplacer les enquêtes statistiques. Pour cette seule année, Statistique Canada pourra dispenser entre 70,000 et 75,000 entreprises, des petites surtout, de répondre aux divers questionnaires.

L'utilisation des échantillonnages au lieu du consensus traditionnel est un autre moyen de libérer les entreprises de ces lourdeurs administratives. Lorsqu'on a recours aux échantillonnages, cependant, il est d'autant plus important d'obtenir une réponse de chaque membre de l'échantillonnage que chaque répondant représente plusieurs centaines d'individus. Je dois encore une fois souligner qu'il serait irréflecté d'appliquer le principe de la participation volontaire sans avoir analysé très soigneusement au préalable les répercussions possibles et sans procéder par la suite aux rajustements nécessaires pour faire pendant aux changements survenus au niveau des taux de réponse.

En somme, monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère essaient de voir s'il est possible à Statistique Canada de se contenter de réponses volontaires à certaines de ses enquêtes et ils scrutent avec soin les conséquences que pourrait avoir un tel changement sur la valeur de la statistique officielle du Canada. En outre, il convient de signaler que Statistique Canada est très consciente du fardeau qu'elle impose à ses répondants et elle est en train d'expérimenter divers programmes pour alléger ce fardeau. Enfin, il ne faudrait pas oublier que si les Canadiens sont tenus de fournir des réponses aux enquêtes officielles menées aux termes de la loi de la statistique, cette même loi leur garantit formellement le caractère confidentiel des renseignements qu'ils fournissent et si jamais ils sont rendus publics sous une forme reconnaissable, il faudrait obtenir du répondant la permission écrite de les publier.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que les autres députés s'associeront à moi pour s'opposer au projet de loi, projet qui tout en paraissant anodin, pourrait mettre en péril l'existence de notre statistique nationale.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, après avoir lu le bill de l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) et après avoir écouté ses paroles de sagesse, je me suis demandé si d'autres députés oseraient prendre la parole, car il m'a semblé que la réaction normale et responsable du gouvernement serait simplement de l'accepter et de le renvoyer au comité en même temps que l'amendement

qu'elle désire proposer à cette étape. Au contraire, on nous a servi les pires absurdités que l'on ait entendues depuis quelque temps durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Je considère trop le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin) pour croire qu'il a rédigé lui-même le discours qu'il nous a fait. Quand il s'est mis à vanter Statistique Canada, on sentait que ses propos étaient inspirés par l'organisme lui-même, car personne d'autre, pas même son propre ministère, n'aurait osé proférer le genre de sottises que nous avons entendues pendant ces dix minutes. Quand le député s'est mis à parler de la justesse des résultats, des techniques scientifiques et de l'amélioration des méthodes de Statistique Canada, je me demande si même l'auteur de cette prose colorée à Statistique Canada aurait pu la réciter et tenir son sérieux, compte tenu des cas fréquents de nombreuses faiblesses flagrantes qui ont caractérisé depuis quelques mois et quelques années la collecte des données statistiques au pays.

● (1730)

Je viens d'une province qui souffre de ces lacunes depuis des années. Je regrette de ne pas l'avoir apportée pour la montrer au secrétaire parlementaire, mais je lui rappellerais qu'il leur a fallu aller jusqu'à inscrire au bas de la page des statistiques relatives à l'Île-du-Prince-Édouard une note disant que leurs propres chiffres étaient si insuffisants qu'il n'étaient pas prêts à les défendre.

J'avais une couple d'exemples classiques de ce que je dis. Je les ai relevés ces derniers mois, et je pense que celui qui m'a vraiment frappé comme étant le plus ridicule est celui où nous avons demandé à Statistique Canada des renseignements sur le nombre de mises en chantier dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ces gens-là sont arrivés à un chiffre mystérieux par quelque sorte d'enquête régionale vaporeuse qui leur a permis de calculer le nombre de mises en chantier, et je savais aux chiffres qui ont été présentés qu'ils étaient si loin de la réalité qu'aucune personne saine d'esprit ne les accepterait pour un instant.

J'ai fait, monsieur l'Orateur, ce que toute personne de l'Île-du-Prince-Édouard ferait normalement. J'ai téléphoné à l'Office du logement de l'Île-du-Prince-Édouard qui calcule chaque mois le nombre réel de mises en chantier dans cette province. Mais on ne peut construire de maisons dans l'Île-du-Prince-Édouard aujourd'hui à moins d'en avoir d'abord reçu la permission ou un permis du gouvernement provincial. Autrement dit, à ce moment même, n'importe qui peut téléphoner à l'office et obtenir le nombre réel de mises en chantier. C'est quelque chose qui dépasse apparemment encore Statistique Canada, qui préfère se fier à sa boule de cristal lorsqu'il s'agit d'habitation. Ce n'est qu'un exemple récent, monsieur l'Orateur.

Nous avons parlé ces dernières semaines du problème du chômage et il est malheureux que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) n'ait pas entendu cette merveilleuse éloge de Statistique Canada parce qu'il aurait pu vouloir parler avant moi. J'ai reçu de nombreuses lettres me disant qu'il est impossible que le gouvernement établisse son programme de création d'emplois et détermine les sommes à dépenser dans les diverses circonscriptions sur les faits que lui communique Statistique Canada parce qu'ils sont tellement inexacts. Je suppose que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration parle au ministre de l'Industrie et du Commerce